

**mazars**

61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

 **Grant Thornton**

29, Rue Du Pont  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
France  
Tél : +33 (0)1 41 25 85 85  
<https://www.grantthornton.fr/fr/>

**ROCHE BOBOIS**

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS SA  
Société Anonyme  
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA  
DEFENSE 92400 COURBEVOIE  
Capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153

GRANT THORNTON  
Société Par Actions Simplifiée  
Siege social : 29, Rue Du Pont - 92200 NEUILLY-SUR-  
SEINE  
Capital de : 2 297 184 euros - RCS Nanterre 632 013 84

## **ROCHE BOBOIS**

Société anonyme au capital de 49 560 615 €

Siège social : 18 rue de Lyon - 75012 Paris

RCS PARIS B 493 229 280

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Roche Bobois,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Roche Bobois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Point clé de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Valorisation des stocks de marchandises

(Note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

#### Description du risque

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des stocks de marchandises s'élève à 77,3 millions d'euros et représente 20 % du bilan consolidé.

Les stocks de marchandises sont comptabilisés au bilan de la manière suivante :

La valorisation du stock en entrepôt est égale au coût d'acquisition majoré des frais d'approche, de douane et de transport.

La valorisation du stock en magasin se compose du prix de revient auquel sont ajoutés les frais d'acheminement de l'entrepôt vers les magasins. Les coûts de revient sont déterminés après déduction des rabais ou des remises.

A la clôture de l'exercice, le groupe détermine le montant des dépréciations de stocks nécessaires pour ramener le coût historique des stocks de marchandises à sa valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal

des activités, moins les frais de vente estimés ; elle est calculée conformément à la politique de dépréciation, décrite en note 5.6 et établie en fonction de la marque (Roche Bobois ou Cuir Center), de l'antériorité des stocks ou de leurs vétustés.

Nous considérons la valorisation des stocks de marchandises comme étant comme un point clé de notre audit compte tenu de la matérialité des stocks et du fait que les dépréciations de stocks sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la direction.

### Notre réponse au risque :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de valorisation des stocks de marchandises et apprécier sa conformité par rapport aux normes comptables en vigueur ;
- Participer à des inventaires physiques et corroborer, par sondage, les résultats d'inventaires physiques dans les magasins avec les quantités de stocks des états de gestion ;
- Tester, par sondage, la correcte valorisation d'entrée des stocks en entrepôt ou magasins ;
- Prendre connaissance de la politique de dépréciation du groupe, vérifier, par sondage, sa correcte application, ainsi que le calcul de la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieur au coût historique ;
- Analyse des résultats des opérations de ventes d'entrepôts, notamment sur les niveaux de marges.

Enfin, nous avons vérifié que la note 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Roche Bobois par les statuts à la constitution de la société le 8 décembre 2006 pour le cabinet Mazars et par l'assemblée générale du 19 janvier 2018 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la cinquième année, dont quatre années pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Fait à Paris La Défense, le 25 mars 2022

GRANT THORNTON

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2022

CHARLES DESVERNOIS

Associé

SOLANGE AÏACHE

Associée



**COMPTES CONSOLIDÉS**  
pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

ETAT DU COMPTE DE RÉSULTAT (MONTANTS EN K€)	Notes	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 12 mois
Ventes de marchandises	4.1	292 997	235 783
Redevances	4.1	13 269	9 859
Autres services vendus	4.1	27 689	20 352
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>333 955</b>	<b>265 994</b>
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>			
Achats consommés	4.2	(118 244)	(96 609)
Charges externes	4.2	(75 368)	(58 708)
Charges de personnel	4.3	(73 298)	(55 227)
Impôts et taxes		(4 472)	(4 544)
Dotations aux provisions nettes des reprises		(548)	(1 668)
Autres produits et charges opérationnels courants	4.4	(480)	244
Dotations aux amortissements		(33 342)	(31 624)
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence	5.4	3	(376)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>28 205</b>	<b>17 482</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	4.4	-	(398)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>28 205</b>	<b>17 084</b>
Coût de l'endettement financier net	4.5	(2 597)	(2 391)
Autre produits et charges financières	4.5	760	(904)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>26 368</b>	<b>13 789</b>
Impôts sur le résultat	4.6	(7 574)	(3 691)
<b>RESULTAT NET TOTAL</b>		<b>18 793</b>	<b>10 097</b>
Dont part du Groupe		18 735	9 974
Dont part des Intérêts non contrôlés		58	123
Résultat par action (€/action)	4.7	1,90	1,02
Résultat dilué par action (€/action)	4.7	1,85	1,01

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat de l'exercice</b>	18 793	10 097
Ecart actuariels	(228)	(474)
Effet d'impôts rattachables à ces éléments	92	123
<b>Eléments non recyclables en résultats</b>	<b>(137)</b>	<b>(351)</b>
Ecart de conversion de consolidation	666	(705)
<b>Eléments recyclables en résultats</b>	<b>666</b>	<b>(705)</b>
<b>TOTAL des Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>	<b>529</b>	<b>(1 056)</b>
<b>ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>	<b>19 322</b>	<b>9 041</b>
<i>Groupe</i>	<i>19 305</i>	<i>8 816</i>
<i>Part des Intérêts non contrôlés</i>	<i>17</i>	<i>225</i>

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE		Notes	31/12/2021 K€	31/12/2020 K€
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	5.1		14 090	14 090
Autres immobilisations incorporelles	5.1		578	754
Immobilisations corporelles	5.2		37 264	33 233
Droits d'utilisation liés aux obligations locatives	5.3		137 843	131 357
Participations dans les sociétés mise en équivalence	5.4		57	54
Autres actifs financiers non courants	5.5		4 334	5 727
Autres actifs non courants	5.8		41	261
Impôts différés actifs	4.6		6 386	5 850
<b>Total actifs non courants</b>			<b>200 593</b>	<b>191 325</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	5.6		77 342	67 319
Clients	5.7		15 609	15 556
Autres créances courantes	5.8		8 356	8 360
Actif d'impôt exigible	4.6		809	405
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9		84 291	73 321
<b>Total actifs courants</b>			<b>186 407</b>	<b>164 961</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>387 000</b>	<b>356 286</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	5.10		49 561	49 376
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère			32 208	15 405
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>			<b>81 769</b>	<b>64 781</b>
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			1 618	1 854
<b>Capitaux propres</b>			<b>83 387</b>	<b>66 635</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	5.12		10 889	3 033
Dettes liées aux obligations locatives non courantes	5.13		117 786	109 520
Provisions non courantes	5.11 / 5.14		4 467	4 144
Impôts différés passifs	4.6		514	655
<b>Passifs non courants</b>			<b>133 656</b>	<b>117 353</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	5.12		5 803	45 323
Dettes liées aux obligations locatives courantes	5.13		22 319	22 893
Provisions courantes	5.11		100	615
Avances et acomptes clients reçus	5.15		89 976	55 835
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	5.15		47 202	42 050
Passifs d'impôts courants	5.15		2 085	1 527
Autres passifs courants	5.15		2 472	4 056
<b>Passifs courants</b>			<b>169 957</b>	<b>172 299</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>387 000</b>	<b>356 286</b>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Montants en K€)	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Réserves et résultat (1)	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	CAPITAUX PROPRES		
						Part Groupe	Part des intérêts non contrôlés	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>9 875 216</b>	<b>49 376</b>	<b>16 039</b>	<b>(151)</b>	<b>(483)</b>	<b>64 781</b>	<b>1 854</b>	<b>66 635</b>
Résultat net 2021			18 735			18 735	58	18 793
Autres éléments du résultat global				704	(133)	570	(41)	529
<b>Résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 735</b>	<b>704</b>	<b>(133)</b>	<b>19 305</b>	<b>17</b>	<b>19 322</b>
Part des tiers dans les dividendes distribués			(4 935)			(4 935)		(4 935)
Acquisition définitive d'actions gratuites	36 907	185	(185)			-		-
Païement en actions			2 475			2 475		2 475
Rachat d'actions propres			(166)			(166)		(166)
Put sur intérêts minoritaires réalisé			93			93	(93)	-
Transactions entre actionnaires			106			106	(161)	(55)
Contrat de liquidités			110			110		110
<b>Total des transactions avec les propriétaires</b>	<b>36 907</b>	<b>185</b>	<b>(2 502)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 317)</b>	<b>(253)</b>	<b>(2 571)</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>9 912 123</b>	<b>49 561</b>	<b>32 272</b>	<b>553</b>	<b>(617)</b>	<b>81 769</b>	<b>1 618</b>	<b>83 387</b>

(1) La ligne Autres éléments du résultat global dans la colonne "Réserves et Résultat" incluent uniquement les écarts actuariels sur provision pour engagement de retraites

**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

	Notes	Exercice 2021 K€	Exercice 2020 K€
<b>Résultat net</b>		<b>18 793</b>	<b>10 097</b>
Elimination des dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1 / 5.2 / 5.11	7 510	8 528
Elimination des dotations liées aux amortissements issus d'IFRS 16	5.3	25 428	23 821
Plus ou moins-value de cession des immobilisations		32	133
Autres		(262)	(46)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(2)	285
Charges liées aux actions gratuites émises	5.14	2 475	681
Quote-part des résultats des sociétés mise en équivalence		(3)	376
<b>Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net</b>		<b>53 972</b>	<b>43 874</b>
Coût de l'endettement financier net	4.5	2 597	2 391
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4.6	7 574	3 691
<b>Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>64 144</b>	<b>49 957</b>
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	5.17	<b>27 054</b>	<b>13 999</b>
Impôts payés		(7 894)	(3 678)
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		<b>83 304</b>	<b>60 278</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.1	(301)	(351)
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2	(10 207)	(5 618)
Prix de cession d'actifs	4.4	23	3
Décaissements des prêts, dépôts et cautionnements donnés	5.5	(2 267)	(2 516)
Encaissements des prêts et dépôts, cautionnements donnés	5.5	3 823	185
Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence	5.4	-	(3)
Variation de périmètre (entrée)	5.1	-	(6 218)
Rachat d'actions aux porteurs		(166)	(3 716)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(9 096)</b>	<b>(18 235)</b>
Emission d'emprunts	5.12	15 582	33 557
Intérêts financiers nets versés (y compris locations)	4.5	(2 615)	(2 403)
Remboursements des dettes financières	5.12	(46 700)	(5 367)
Remboursements des dettes liées aux obligations locatives	5.13	(24 435)	(22 294)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-	(26)
Rachat des minoritaires	5.1	(1 266)	(1 701)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5.10	(4 935)	(988)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(64 370)</b>	<b>777</b>
Incidences des variations des cours de devises		1 683	(750)
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>11 520</b>	<b>42 071</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture net		72 555	30 485
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture net		84 076	72 555
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		<b>11 520</b>	<b>42 071</b>
		<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.9	84 291	73 321
Concours bancaires courants	5.12	(215)	(765)
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</b>		<b>84 076</b>	<b>72 555</b>

## Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'euros)

### Table des matières

#### Table des matières

1.1 Information relative à la Société et à son activité .....	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021 .....	7
1.3 Evènements post-clôture .....	8
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	8
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe.....	8
2.2 Opérations sur le périmètre.....	12
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations .....	12
2.4 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères .....	13
3. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	16
3.1 Informations financières par secteur opérationnel.....	16
3.2 Informations par client-clé.....	17
4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	18
4.1. Chiffre d'affaires .....	18
4.2 Marge brute et Autres charges externes .....	19
4.3 Charges de personnel .....	20
4.4 Résultat opérationnel courant /Autres produits et charges opérationnels .....	20
4.5 Résultat financier.....	21
4.6 Impôts sur les bénéfices.....	21
4.7 Résultat par action .....	23
5. DETAIL DE L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIERE.....	24
5.1 Goodwill et Autres immobilisations incorporelles .....	24
5.2 Immobilisations corporelles.....	29
5.3 Droits d'utilisation liés aux obligations locatives.....	31
5.4 Participations des sociétés mises en équivalence .....	33
5.5 Actifs Financiers.....	33
5.6 Stocks.....	35
5.7 Créances clients .....	36
5.8 Autres actifs non courants et autres créances courantes .....	37
5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	37
5.10 Capitaux propres.....	38
5.11 Provisions.....	41
5.12 Dettes financières courantes et non courantes .....	42
5.13 Dettes liées aux obligations locatives courantes et non courantes .....	45
5.14 Engagements sociaux .....	46
5.15 Autres passifs courants.....	49
5.16 Juste valeur des instruments financiers .....	50
5.17 Variation du besoin en fonds de roulement.....	53
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	54
7. AUTRES INFORMATIONS.....	55
7.1 Parties liées.....	55
7.2 Gestion et évaluation des risques financiers.....	56
7.3 Honoraires des commissaires aux comptes .....	58
7.4 Périmètre de consolidation du Groupe .....	58

## **1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS**

### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

La société Roche Bobois S.A. est la société mère du Groupe Roche Bobois. Au 31 décembre 2021, Roche Bobois S.A. est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 493 229 280 dont le siège social est établi 18 rue de Lyon à Paris 12<sup>ème</sup>.

La Société est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Les états financiers consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020 reflètent la situation comptable du Groupe et de ses filiales.

Le Groupe, composé de ses filiales sous les enseignes Roche Bobois et Cuir Center est le leader de l'ameublement haut de gamme en France. Il est aussi présent aux États-Unis, en Suisse, au Royaume-Uni, au Canada et en Allemagne principalement.

Les états financiers consolidés selon le référentiel IFRS clos au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Directoire en date du 21 mars 2022. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### **1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Sur 2021, le Groupe a procédé à :

- 6 ouvertures de magasins : 2 en propre à Leeds (Royaume-Uni) et Monaco (France), et 4 en franchises (un 3ème magasin à Marrakech (Maroc), deux ouvertures en Chine à Huzhou et Xi'an, et un magasin Cuir Center à Niort (France)).
- 5 fermetures de magasins : 4 franchisés (Shenzhen (Chine), Mulhouse (France), Athènes Alimos (Grèce) et Columbus Ohio (USA)) et 1 magasin en propre (Lisbonne (Portugal)).
- 5 transferts de magasins (relocalisations) : Barcelone (Espagne), Cape Town (Afrique du Sud), Guangzhou (Chine), Shanghai (Chine) et Amiens (France).

### **Autres évènements marquants**

- Décaissement du put sur intérêts minoritaires en janvier 2021 pour 1 269 (cf note 5.15) ;
- Remboursement du PGE le 19 mai 2021, obtenu en Mai 2020 pour un montant de 25 M€ ( cf note 5.12);
- Acquisition des murs du magasin Roche Bobois d'Orgeval en juin 2021 pour 4 610 k€ ( cf note 5.2).

### **Point sur l'activité et impacts du COVID-19**

Malgré les fermetures de magasins imposées par l'épidémie du COVID-19 en début d'année 2021 dans de nombreux pays, le Groupe a enregistré sur cet exercice des niveaux de commandes très soutenus dès les réouvertures mais aussi grâce au maintien des ventes à distance pendant la période de fermetures.

Roche Bobois SA affiche ainsi sur 2021 un volume d'affaires (toutes enseignes confondues) de 639,6 M€ contre 484,5 M€ en 2020, soit une forte hausse de +32%, provenant essentiellement du Like-for-Like (périmètre des magasins existants).

Les magasins en propre du Groupe réalisent un volume d'affaires de 350,0 M€ en 2021, soit une hausse de +35,4 % par rapport à 2020. Les magasins en propre aux États-Unis et au Canada portent une large partie de cette croissance avec un volume d'affaires de 125,9 M€ en 2021 contre 77,4 M€ en 2020 (+63%) suivis par les magasins en propre en France avec un volume d'affaires de 103,3 M€ (+26%).

Contrairement à l'année précédente, la production et les livraisons n'ont pas été impactés par les restrictions sanitaires.

### **1.3 Evènements post-clôture**

Le conflit en Ukraine déclenché le 24 février 2022

Le Groupe Roche Bobois est faiblement impacté par le conflit en Ukraine, il dispose de 3 magasins en franchise en Russie et 2 en Ukraine qui ne représentent que 4 M€ de volume d'affaires en 2021, soit 0.6% du volume d'affaires total du Groupe. La quote part des redevances perçues est négligeable à l'échelle du Groupe.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés IFRS du Groupe**

Les comptes du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### **2.1.1 Déclaration de conformité**

En application du Règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([https://ec.europa.eu/commission/index\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/index_fr)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), et les interprétations du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales IFRS et IFRIC.

Les comptes du Groupe sont présentés avec l'exercice 2020 en comparatif, établi selon le même référentiel.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel.

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.



### **2.1.2 Principe de préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Roche Bobois S.A. et de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédit projetées, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

Les données financières sont présentées en milliers d'euros. De façon générale, les valeurs présentées dans les états financiers consolidés et annexes aux états financiers consolidés sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

### **2.1.3 Méthodes comptables appliquées**

Les règles et méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2021, ainsi qu'à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 7 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêts de référence – Phase 2 ; publiés par l'IASB le 27 août 2020, dont l'application est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB, décrits ci-dessus, n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

### **Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur applicables dans le futur, adoptés par anticipation par le Groupe**

- par l'Union Européenne : Néant
- Non encore adoptés par l'Union Européenne : Néant

La décision de l'IFRS Interpretation Committee (IFRIC) intervenue en mai 2021, relatif à la méthode d'évaluation et de comptabilisation du coût des services dans certains régimes à prestations définies a été traitée comme suit :

Cette décision porte sur les régimes dont l'avantage est conditionné à la présence du salarié dans l'entreprise au moment du départ en retraite, de son ancienneté et pour lesquels les années de services consécutives rendus par le salarié pour la détermination de l'engagement du Groupe sont plafonnées. Le groupe n'a pas identifié de régimes répondant aux critères de la décision précitée.

Les impacts de la décision de l'IFRS Interpretation Committee (IFRIC) intervenue en avril 2021, relatif à la comptabilisation par un client des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel fourni par un

fournisseur en mode SaaS sont en cours d'analyse sur le premier semestre 2022. A ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'incidences significatives.

#### **2.1.4 Méthodes de consolidation**

##### **Entités contrôlées**

Le Groupe Roche Bobois S.A. consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle.

Le Groupe applique les normes IFRS 10 « *États financiers consolidés* », IFRS 11 « *Partenariats* » et IFRS 12 « *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité.

##### **Définition du contrôle**

Le contrôle existe :

- lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité, et
- qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et
- qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

##### **Méthode de l'intégration globale (IG)**

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

Les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année et appliquent les règles et méthodes comptables définies par le Groupe. L'ensemble des filiales détenues par le Groupe sont comprises dans le périmètre de consolidation (cf. note 7.4 avec l'ensemble des entités dans le périmètre).

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

##### **Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées**

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

## **Participations des entreprises associées et des co-entreprises**

### **Définition**

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

### **Méthode de la mise en équivalence (MEE)**

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est intégré sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

### **Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé**

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

### **Tests de dépréciation**

Les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

### **Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint**

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

## **2.2 Opérations sur le périmètre**

### **Regroupement d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

En application des normes IFRS, les goodwills ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée (cf. note 5.1.3).

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Pour la comptabilisation des acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Aucune opération de regroupement d'entreprise n'a été constatée au 31 décembre 2021.

## **2.3 Utilisation de jugements et d'estimations**

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- La détermination de la valeur recouvrable des goodwill. La note 5.1.3 présente les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés et sont restitués dans cette même note.
- Les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés (cf. note 4.6) : ces soldes reflètent la situation fiscale du Groupe, basée sur la meilleure estimation qu'a le Groupe des profits taxables futurs et de l'évolution des contrôles fiscaux en cours.
- Evaluation des plans d'actions gratuites « equity settled » (cf. note 5.10).
- L'évaluation du put sur minoritaires (cf. note 5.15).
- L'évaluation des engagements sociaux (cf. note 5.14).
- La détermination des durées de location et des options de renouvellement utilisées pour déterminer la valeur des dettes et des droits d'utilisation conformément à IFRS 16 « Contrats de location ».

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

## **2.4 Transactions et états financiers libellés en devises étrangères**

### **2.4.1 Conversion des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle de Roche Bobois S.A.

Les états financiers des entités qui ont été établis dans une devise fonctionnelle autre que l'euro sont convertis en euros :

- au taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- au taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou au taux de change moyen durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

1 € équivaut à		31/12/2021		31/12/2020	
		Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar US	USD	1,184	1,133	1,141	1,227
Dollar Canadien	CAD	1,483	1,439	1,529	1,563
Franc Suisse	CHF	1,081	1,033	1,070	1,080
Livre Sterling	GBP	0,860	0,840	0,889	0,899

Source : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

#### 2.4.2 Conversion des transactions en devises

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat financier net.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat.

Selon la norme IFRS 8 « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles ;
- le terme « EBITDA » courant, en anglais, « earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization », est le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Il désigne le bénéfice avant impôt du Groupe avant que n'y soient soustraits les intérêts, les dotations aux amortissements et les dépréciations des immobilisations (mais après dépréciation des stocks et créances clients, les frais d'ouverture de magasins, les charges de paiements en actions.) Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation. Les dépenses non récurrentes (éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents) sont exclues.

#### Définition des frais d'ouverture :

Les magasins Roche Bobois et Cuir Center réalisent l'essentiel de leurs ventes à la contremarque, c'est-à-dire avec des produits sur commande, personnalisés et fabriqués à la demande.

Le chiffre d'affaires est par ailleurs constaté au moment de la livraison au client final, étant précisé que le délai moyen entre la prise de commande et la livraison est en moyenne de 3 mois auxquels s'ajoute le délai lié au transport maritime (variable selon les lieux) pour les livraisons en dehors d'Europe.

Lors de l'ouverture d'un nouveau magasin, il existe par conséquent un délai de plusieurs semaines pendant lequel le magasin supporte des frais de ventes (notamment, loyer, publicité, frais de personnel) sans commencer à générer du chiffre d'affaires. Les frais d'ouverture correspondent à ces frais décaissables. Ils ne sont calculés que sur les nouvelles ouvertures en propre.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe opère sur six secteurs opérationnels d'activité :

- Roche Bobois France
- Roche Bobois USA / Canada
- Roche Bobois UK
- Roche Bobois Other Europe
- Roche Bobois Others (overseas export)
- Cuir Center

A ces six secteurs s'ajoute un secteur complémentaire nommé « Corporate ».

Ces différents secteurs sont gérés et dirigés par des équipes distinctes sous le contrôle de Roche Bobois S.A.

- Les secteurs Roche Bobois France, USA/Canada et UK regroupent le chiffre d'affaires des magasins en propre et la contribution des magasins franchisés le cas échéant, dans lesquels l'enseigne Roche Bobois est présente sur ces zones géographiques précitées.
- Le secteur Roche Bobois Other Europe est constitué des pays d'Europe (hors France et Royaume-Uni analysés à part) et dans lequel l'enseigne Roche Bobois est présente en magasin propre, c'est-à-dire la Suisse, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande. Elle comprend également, le cas échéant, pour un pays donné la contribution des magasins franchisés.
- Le secteur Roche Bobois Others (overseas export) est constitué par les pays dans lesquels le Groupe est uniquement présent en franchise (redevances et contributions fournisseur).
- La marque Cuir Center, réalisant 97% de son volume d'affaire en France n'est pas suivie par zone géographique, contrairement à la marque Roche Bobois qui est largement internationalisée.
- Le secteur Corporate intègre le chiffre d'affaires facturé aux fournisseurs au titre des frais de représentation de la holding animatrice ainsi que les coûts administratifs centraux (Finance, RH, Marketing...) principalement générés par Roche Bobois S.A.

Le principal organe opérationnel est constitué par les organes de gouvernance de Roche Bobois S.A. qui examinent régulièrement les activités et la performance de chacun de ces 6 secteurs opérationnels d'activité.

#### 3.1 Informations financières par secteur opérationnel

Les tableaux ci-après, utilisés par le management, présentent les informations financières par secteur opérationnel aux 31 décembre 2021 et 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est constitué principalement de :

- Des ventes des magasins en propre Roche Bobois et Cuir Center (réalisées à des clients finaux, personnes physiques et dans certains cas des personnes morales).
- De redevances de franchise et de commissions payées par les fabricants.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR (MONTANTS EN K€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Roche Bobois France	102 906	31%	84 872	32%
Roche Bobois USA/Canada	101 272	30%	71 573	27%
Roche Bobois UK	16 493	5%	15 010	6%
Roche Bobois Other Europe	62 871	19%	51 734	19%
Roche Bobois Others (overseas)	6 738	2%	4 284	2%
Cuir Center	40 066	12%	35 669	13%
Corporate	3 608	1%	2 853	1%
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>333 955</b>	<b>100%</b>	<b>265 994</b>	<b>100%</b>



La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA courant est détaillée comme suit :

<b>RÉCONCILIATION EBITDA COURANT (MONTANT EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>28 205</b>	<b>17 482</b>
Frais d'ouverture magasins	219	308
Paielements en actions y compris forfait social	3 392	764
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	33 342	31 624
<b>EBITDA courant</b>	<b>65 158</b>	<b>50 178</b>
<i>Dont Roche Bobois</i>	63 618	49 310
<i>Dont Cuir Center</i>	7 884	6 058
<i>Dont Corporate</i>	(6 344)	(5 190)

À la suite de l'application de l'amendement IFRS16 – COVID, l'impact des franchises de loyers obtenues au 31 décembre 2020 s'établissait à 1,7M€, contre 222 K€ au 31 décembre 2021 impactant l'EBITDA courant.

L'EBITDA courant par zone géographique par enseigne est le suivant :

<b>EBITDA COURANT GÉOGRAPHIQUE PAR ENSEIGNE (MONTANT EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Roche Bobois France	18 335	15 659
Roche Bobois USA/Canada	26 249	18 022
Roche Bobois UK	2 834	3 467
Roche Bobois Other Europe	11 978	9 780
Roche Bobois Others (overseas)	4 222	2 381
Cuir Center	7 884	6 058
Corporate	(6 344)	(5 190)
<b>EBITDA total</b>	<b>65 158</b>	<b>50 178</b>

Le Groupe a mis en place au niveau de la holding une série de conventions relatives à l'organisation des flux financiers intragroupe selon la structure suivante :

Les flux financiers entre Roche Bobois S.A. et ses filiales sont de trois natures :

- Paiement par les filiales françaises de l'impôt puisque Roche Bobois S.A. est la tête de l'intégration fiscale,
- Paiement de dividendes,
- Paiement par les filiales de factures établies par Roche Bobois SA suivant les conventions de prestations de services.

### 3.2 Informations par client-clé

Le poids des principaux clients est décrit dans la note 7.2 « Gestion et évaluation des risques financiers ». Aucun client final, aucun franchisé ou aucun fabricant (payant des commissions) n'a représenté plus de 5 % des ventes du Groupe sur les périodes présentées.

## 4. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de marchandises en magasin (a), de redevances de franchise (b), de commissions payées par les fabricants (c) et de prestations de services (d). Le chiffre d'affaires est présenté net de la taxe sur la valeur ajoutée et des remises. Les revenus sont comptabilisés en application d'IFRS 15.

#### **Ventes de marchandises dans les magasins en propre**

Ces transactions ne comportent qu'une seule obligation de performance, qui est la fourniture du produit commandé par le client. La vente de marchandises en magasins est comptabilisée au moment où le produit est vendu au client, c'est-à-dire à la date de livraison au client ou à la date d'enlèvement du produit en magasin. Dans certains cas, comme des expéditions à l'international, des ventes réalisées à des professionnels, ou via des intermédiaires ; des marchandises intégralement payées peuvent être facturées et donc reconnues en chiffre d'affaires alors qu'elles ne sont pas encore arrivées chez le client final. Les ventes au détail sont généralement payées par chèque, par carte bancaire ou par virement. Lors de la commande, un acompte est versé par le client représentant entre 30 et 50 % de la commande totale. Celui-ci est enregistré en dettes courantes.

Le Groupe ne propose pas de programme de fidélisation sur les ventes de marchandises. Les ventes de marchandises sont assorties d'une garantie de type « Service après-vente » qui n'est pas considérée comme une prestation séparée. Les retours de marchandises intervenant dans ce cadre sont exceptionnels. Aucune provision pour garantie ou retour n'est donc comptabilisée à ce titre.

#### **a) Redevances de franchise payées par les magasins franchisés**

Les redevances de franchise sont facturées et payées sur la base des prises de commandes des magasins franchisés mensuellement ou semestriellement selon les zones géographiques

Les redevances sont comptabilisées au fur et mesure de leur acquisition par le Groupe, c'est-à-dire au fur et à mesure des prises de commande des magasins franchisés.

#### **b) Commissions payées par les fabricants sur le volume d'achat des magasins, en contrepartie de l'édition de leurs produits et de l'ouverture des réseaux Roche Bobois et Cuir Center**

Le Groupe signe avec ses fournisseurs un contrat de licence de marque, de fabrication et de distribution exclusive. À ce titre, le Groupe facture à ses fournisseurs une redevance mesurée en pourcentage des achats réalisés par l'ensemble des magasins Roche Bobois et Cuir Center, détenus en propre ou magasins franchisés. Cette redevance vise à rémunérer le Groupe en contrepartie de l'octroi au fournisseur d'un droit d'accès au réseau des magasins Roche Bobois et Cuir Center lui permettant ainsi de vendre les produits visés par le contrat.

Pour les ventes des fournisseurs aux magasins franchisés, l'octroi de ce droit d'accès exclusif constitue un service distinct dont le transfert est réalisé de manière continue au même rythme que celui des achats réalisés par les magasins. La redevance perçue à ce titre est reconnue en chiffre d'affaires selon ce même rythme.

Pour les ventes des fournisseurs aux magasins détenus en propre, la commission n'a pas été analysée comme la contrepartie d'un service rendu par le Groupe au fournisseur, dans la mesure où elle est générée par une transaction d'achat de marchandises du Groupe auprès du fournisseur. Ainsi, cette commission n'est pas reconnue en chiffre d'affaires, mais en minoration des achats. De fait, elle est également retranchée de la valeur des stocks (cf. note 5.6).

### c) Services facturés, notamment les livraisons payées par les clients et des prestations logistiques

Le Groupe vend également des services de transport (livraisons aux clients) et de prestations logistiques.

Ces transactions ne comportent qu'une seule obligation de performance, qui est la réalisation de la prestation logistique. Le chiffre d'affaires lié à ces services est comptabilisé au moment de l'exécution de la prestation

Le chiffre d'affaires par nature pour les deux derniers exercices est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Vente de marchandises en magasin propre	292 997	235 783
Redevance de Franchises	13 269	9 859
Commissions fournisseurs et autres activités	15 822	9 985
Vente de services (dont livraisons payantes)	11 866	10 367
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>333 955</b>	<b>265 994</b>

L'ensemble du carnet de commande à chaque fin de période présentée du Groupe a une maturité inférieure à un an.

## 4.2 Marge brute et Autres charges externes

### 4.2.1 Marge brute

MARGE DES VENTES DES MAGASINS EN PROPRE (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Vente de marchandises en magasin propre	292 997	235 783
Achats consommés	(118 244)	(96 609)
<b>Marge Brute en valeur</b>	<b>174 753</b>	<b>139 173</b>
<b>Marge Brute en % des ventes</b>	<b>59,6%</b>	<b>59,0%</b>

### 4.2.2 Charges externes

CHARGES EXTERNES (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Publicité, publications, relations publiques	31 789	25 063
Locations et charges locatives	3 561	1 736
Transports de biens	10 851	8 654
Honoraires	7 427	6 362
Entretien et réparations	5 846	4 584
Sous-traitance	4 570	3 919
Missions et réceptions	2 251	1 548
Commissions cartes de crédit	3 803	2 576
Personnels extérieurs	1 464	819
Primes d'assurances	1 357	1 323
Etudes, recherches, documentation et séminaires	853	460
Frais d'ouvertures	219	308
Divers	1 375	1 358
<b>Total charges externes</b>	<b>75 368</b>	<b>58 708</b>

### 4.3 Charges de personnel

<b>CHARGES DE PERSONNEL (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunération du personnel	53 670	43 022
Charges sociales	16 236	11 442
Paiements en actions (AGA et forfait social attaché)	3 392	764
<b>Total charges de personnel</b>	<b>73 298</b>	<b>55 227</b>

Les effectifs à la clôture de chaque exercice du Groupe Roche Bobois au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

<b>EFFECTIFS</b>	<b>Roche Bobois</b>	<b>Cuir Center</b>	<b>Total</b>
Exercice 2020	754	87	<b>841</b>
Exercice 2021	760	82	<b>842</b>

### 4.4 Résultat opérationnel courant /Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, à l'exception des « autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les « autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments du compte de résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité récurrente du Groupe.

Cette rubrique comprend notamment :

- (i) les coûts encourus lors de l'acquisition de nouvelles entités ;
- (ii) les coûts de restructuration, les dépenses engagées au titre de litiges, ou tout autre produit ou charge non récurrent ;
- (iii) les charges de dépréciation du goodwill,

que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

#### 4.4.1 Autres produits et charges opérationnels courants

<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Plus ou moins-value des actifs cédés	198	(130)
Créances irrécouvrables net de provision	129	141
Autres charges et autres produits divers	(807)	233
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>(480)</b>	<b>244</b>

#### 4.4.2 Autres charges et produits opérationnels non courants

Sur l'exercice 2020, ces charges correspondaient principalement aux dédommagements complémentaires non provisionnés et frais d'avocats dans le cadre du litige salariés en Californie (cf. note 5.11) pour (398) K€.

#### 4.5 Résultat financier

Le résultat financier inclut :

- le coût de l'endettement
- des produits liés aux placements financiers
- et la variation de valeur des instruments dérivés.

Les gains ou pertes de change réalisés ou non sont également comptabilisés dans le résultat financier.

<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	12
Charges d'intérêts	(2 615)	(2 403)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 597)</b>	<b>(2 391)</b>
Résultat de change	695	(931)
Variations de juste valeur des instruments financiers	2	(285)
Autres	63	311
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>760</b>	<b>(904)</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>(1 837)</b>	<b>(3 295)</b>

Sur la gestion du risque de change, ceux-ci sont décrits en note 7.2.3.

#### 4.6 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés au sein des autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle. Le montant d'impôt différé comptabilisé au bilan est déterminé sur la base des différences entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et passifs du Groupe. Le montant de la charge d'impôt est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

Un actif d'impôt différé au titre de pertes fiscales reportables ou de crédits d'impôts est comptabilisé lorsque l'une des conditions suivantes est réunie :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;

- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Pour les sociétés non intégrées fiscalement, les déficits fiscaux ne donnent lieu à la constatation d'un crédit d'impôt que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable.

La CVAE est classée en résultat opérationnel sur la ligne « Impôts et taxes ».

#### 4.6.1 Impôts différés actif et passif

Le taux d'impôt applicable au Groupe est le taux en vigueur en France, soit 27,37 %.

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Impôt exigible	(8 065)	(4 418)
Impôts différés	491	727
<b>TOTAL</b>	<b>(7 574)</b>	<b>(3 691)</b>

#### 4.6.2 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

Il existe des conventions d'intégration fiscale, dont une en France incluant 23 sociétés au 31 décembre 2021.

<b>PREUVE D'IMPOTS (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat net	18 793	10 097
Neutralisation :		
=> quote-part du résultat des sociétés mise en équivalence	(3)	379
=> charge d'impôt	(7 574)	(3 691)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>26 370</b>	<b>13 410</b>
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>27,37%</b>	<b>29,07%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(7 218)</b>	<b>(4 294)</b>
Rapprochement		
=> Différentiel de taux France/Etranger	439	539
=> Différences permanentes	(743)	(508)
=> Déficit exercé	436	640
=> Déficit fiscaux non activés de l'exercice	(449)	(103)
=> Autres	(39)	34
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>(7 574)</b>	<b>(3 691)</b>

#### 4.6.3 Nature des impôts différés

**IMPÔTS DIFFÉRÉS  
(MONTANTS EN K€)**

**31/12/2021**

**31/12/2020**

<b>Total des impôts différés actifs</b>	<b>6 386</b>	<b>5 850</b>
<b>Total des impôts différés passifs</b>	<b>514</b>	<b>655</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>5 871</b>	<b>5 195</b>
Déficits reportables nets	1 151	773
Autres décalages temporaires	791	985
Impôts différés relatifs aux avantages au personnel	957	1 008
Impôts différés relatifs à IFRS 16	1 375	908
Impôts différés relatifs à l'ajustement de la valeur des stocks	1 596	1 521

#### 4.6.4 Déficits fiscaux reportables

Au 31 décembre 2021, le montant des déficits reportables en base s'élève à 3700 K€ pour la France et pour 6 000 K\$ pour les USA. Seuls les montants recouvrables à court terme sont activés à hauteur de 646 K€ en France et 5 339 K\$ aux USA auxquels sont appliqués les taux de chacune des zones géographiques (impact détaillé en note 4.6.3).

#### 4.6.5 Actifs et passifs d'impôts exigibles

Les actifs d'impôts exigibles correspondent principalement au trop payé d'impôts sur les sociétés en France. Les passifs d'impôts exigibles correspondent aux impôts sur les sociétés à payer sur l'exercice suivant sur l'ensemble du Groupe.

#### 4.7 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont annulées.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

Le Groupe n'a émis aucun instrument dilutif ou non dilutif sur l'ensemble des périodes présentées. Le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat par action :

<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat de l'exercice (en K€)	18 793	10 097
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 902 861	9 869 839
Nombre moyen pondéré d'actions pour résultat dilué	10 172 711	9 969 179
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>1,90</b>	<b>1,02</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>1,85</b>	<b>1,01</b>

## 5. DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

### 5.1 Goodwill et Autres immobilisations incorporelles

#### 5.1.1 Goodwill

##### Détermination du goodwill :

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
- ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation. Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

##### Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la note 5.1.3 « Test de dépréciations ».

La norme de regroupement d'entreprises « IFRS 3 » a été appliquée dans le cadre de l'acquisition de la société Roche bobois West Coast.

Le montant des goodwill s'établit à 14 090 K€ au 31 décembre 2021. Ceux-ci correspondent pour partie à la valeur nette d'amortissement des sociétés acquises par le passé selon l'ancien référentiel comptable à la date de transition aux IFRS ainsi qu'au goodwill calculé sur les nouvelles acquisitions.

Ces goodwill se répartissent comme suit :

<b>GOODWILL PAR SECTEUR (MONTANT EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Roche Bobois France	3 206	3 206
Roche Bobois USA/Canada	8 428	8 428
Roche Bobois Other Europe	1 205	1 205
Cuir Center	1 250	1 250
<b>Total</b>	<b>14 090</b>	<b>14 090</b>

Sur les autres secteurs, ceux-ci ont une valeur nulle.

Le test de dépréciation effectué au 31 décembre 2021 n'a pas mis en évidence d'indice de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation du goodwill. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les périodes présentées (cf. note 5.1.3).



## 5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

### Droit au bail

En France, le titulaire des droits au bail a le droit de renouveler le bail presque indéfiniment. Si le bailleur souhaite résilier un bail commercial en France, le locataire a le droit de recevoir une indemnité d'éviction égale à la valeur des droits au bail à la date d'annulation. Par conséquent, les droits au bail ont une durée de vie indéfinie, car il n'y a pas de fin prévisible à la période pendant laquelle les droits au bail sont censés générer des flux de trésorerie nets entrants. En conséquence, les principaux droits au bail (versés à l'ancien locataire) ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que leurs montants recouvrables peuvent être inférieurs à leur valeur comptable.

Dans certains cas, un autre terme juridique est utilisé pour les droits au bail. Ils sont appelés « Pas-de-porte » lorsque le montant est versé par le locataire au bailleur. Dans ce cas ils sont comptabilisés linéairement comme des loyers sur la durée estimée du bail, c'est-à-dire sur 9 ans.

### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement les logiciels. Le coût d'entrée des licences logicielles est constitué du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont présentées ci-après :

Type d'immobilisation	Période (en années)
Droit au bail	Durée Indéfinie
Logiciels	1 an
Autres immobilisations incorporelles	3 ans

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus sur la période :

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (MONTANTS EN K€)	Logiciels, et autres immobilisations incorporelles
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2019</b>	<b>794</b>
Acquisition	351
Cession et reclassement	(35)
Amortissement	(355)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2020</b>	<b>754</b>
Acquisition	301
Cession et reclassement	-
Amortissement	(478)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>578</b>

Au 31 décembre 2021, le Groupe considère que les hypothèses utilisées pour évaluer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2020 ne sont pas modifiées substantiellement. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au titre de l'année 2021.

### 5.1.3. Tests de dépréciation

En application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit réaliser un test de dépréciation de ses actifs corporels et incorporels, lorsqu'elle identifie un indice de perte de valeur de l'un d'entre eux. De plus, une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou en cours de production ;

- effectuer annuellement un test de dépréciation des goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives aux goodwill.

### Goodwill

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations constatées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie qui bénéficient des effets de regroupement. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture ou lorsqu'il existe une indication de perte de valeur. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Pour la détermination des UGT, le Groupe a retenu une segmentation basée sur l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle et a déterminé six UGT goodwill décrites ci-après.

### Détermination de la valeur recouvrable

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie ou la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction :

- des flux afférents à une période explicite de prévision de quatre ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget et les périodes suivantes correspondant au business plan présentés aux actionnaires de Roche Bobois S.A. ;

- d'un flux normatif représentatif des flux postérieurs à cette période de quatre ans, auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme.

Les prévisions des flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte le taux de croissance prévisionnel de l'UGT. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation défini par UGT égal :

- au taux d'intérêt sans risque,
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité ( $\beta$ ) propre à l'UGT.

Si la valeur comptable de l'UGT, composée des actifs incorporels (y compris Goodwill), corporels et du Besoin en Fond de Roulement (BFR), excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La perte de valeur est imputée en priorité sur le goodwill et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

La constatation d'une perte de valeur affectée au goodwill est définitive.

La détermination de la valeur d'utilité est sensible au taux d'actualisation, aux estimations de flux de trésorerie futurs, ainsi qu'au taux de croissance à long terme utilisé.

Au 31 décembre 2021, la base d'actif à tester inclut la valeur nette comptable et le BFR de l'UGT, définis selon les mêmes principes que lors de la précédente clôture, auxquels sont ajoutés les droits d'utilisation IFRS 16 et retranchés le passif de location IFRS 16. La valeur recouvrable est définie sur la base de la valeur d'utilité, déterminée grâce à la méthode des DCF.

#### 5.1.3.1. Les Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie sont les suivantes :

- Roche Bobois France
- Roche Bobois USA / Canada
- Roche Bobois UK
- Roche Bobois Other Europe
- Roche Bobois Others (overseas export)
- Cuir Center

Pour les deux exercices, le montant recouvrable d'une UGT prend en compte les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée de quatre ans sont déterminés avec une hypothèse de taux de croissance à l'infini. Ce taux reflète un taux de croissance long terme attendu pour les différentes zones géographiques
- les taux d'actualisation à appliquer à chaque UGT sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés afin de prendre en compte les taux d'impôt et les conditions spécifiques à chaque zone géographique. Le Groupe a décidé que le coût moyen pondéré du capital serait déterminé avec une prime de risque de marché fixée à 8,3 % (comparé à 8,6 %), afin de refléter les hypothèses long terme retenues pour le test de dépréciation des goodwills.

Les taux d'actualisation appliqués par UGT dont les actifs à tester sont matériels, sont présentés ci-après :

Taux d'actualisation par UGT	Taux d'actualisation après Impôt	Taux d'actualisation après Impôt
	2021	2020
Roche Bobois France	8,1%	8,2%
Roche Bobois USA / Canada	8,1%	8,1%
Roche Bobois UK	8,6%	9,0%
Roche Bobois Other Europe	8,9%	9,1%
Cuir Center	9,0%	8,9%

Les taux de croissance à l'infini par UGT sont présentés ci-après :

Taux de croissance à l'infini par UGT	Taux de croissance à l'infini 2021	Taux de croissance à l'infini 2020
	Roche Bobois France	1,5%
Roche Bobois USA / Canada	2,2%	2,2%
Roche Bobois UK	2,1%	2,1%
Roche Bobois Other Europe	1,5%	1,5%
Cuir Center	1,5%	1,5%

Sur la base des tests de dépréciation réalisés en fin d'année, aucune perte de valeur n'a été identifiée au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Une analyse a été menée au 31 décembre 2021 pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements des paramètres clés utilisés (taux d'EBITDA courant normatif, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini).

La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins de :

- 200 points de base le taux d'EBITDA courant normatif ;
- 100 points de base le taux d'actualisation ;
- 50 points de base le taux de croissance à l'infini.

Ces scénarii ne remettent pas en cause les conclusions énoncées ci-dessus pour les différentes UGT.

## 5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable des pièces remplacées est dé-comptabilisée. Tous les frais de réparations et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Éléments	Durées d'amortissement
Constructions	20 ans
Agencement et aménagement des constructions	15% par an*
Matériel informatique	3 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 à 10 ans

\* correspond au rythme moyen de chaque rénovation de 6 ans et 8 mois.

Une valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant. Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt.

Le tableau ci-après représente les mouvements sur la période présentée :

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)</b>	<b>Terrains</b>	<b>Constructions</b>	<b>Installations techniques, matériel</b>	<b>Agencements, installations</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2019</b>	<b>3 025</b>	<b>1 935</b>	<b>4 390</b>	<b>26 729</b>	-	<b>128</b>	<b>36 208</b>
Acquisition	-	1	1 060	4 160	99	299	<b>5 618</b>
Cession et reclassement	-	272	113	(459)	82	(126)	<b>(118)</b>
Ecart de conversion	(241)	(90)	(131)	(907)	-	(8)	<b>(1 377)</b>
Variations de périmètre	-	-	31	94	-	-	<b>125</b>
Amortissement	-	(82)	(1 258)	(5 812)	(70)	-	<b>(7 223)</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2020</b>	<b>2 784</b>	<b>2 036</b>	<b>4 205</b>	<b>23 804</b>	<b>111</b>	<b>293</b>	<b>33 233</b>
Acquisition	2 579	2 031	1 138	2 882	62	1 516	<b>10 207</b>
Cession et reclassement	-	-	(10)	172	96	(293)	<b>(35)</b>
Ecart de conversion	218	82	169	799	-	28	<b>1 295</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	(136)	(1 120)	(6 088)	(92)	-	<b>(7 436)</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>5 581</b>	<b>4 014</b>	<b>4 381</b>	<b>21 568</b>	<b>177</b>	<b>1 544</b>	<b>37 265</b>

Les principaux investissements du Groupe (immobilisations corporelles) correspondent à :

- Achat des murs du Roche Bobois Orgeval (France) pour un montant total de 4 610 k€,
- transferts des magasins Roche Bobois Barcelone (Espagne) et Roche Bobois Boston (USA),
- rénovations des magasins Roche Bobois Genève (Suisse), Roche Bobois Versailles (France), Cuir Center Avignon (France), Cuir Center Montpellier (France) Cuir Center Villiers sur Marne (France), Roche Bobois Munich (Allemagne) et Roche Bobois Berlin (Allemagne),
- ouvertures des magasins Roche Bois Leeds (Royaume-Uni) et Roche Bobois Monaco,
- Migration des sites web du Groupe sur la plateforme informatique Sales Force,
- et divers travaux d'aménagement.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

### 5.3 Droits d'utilisation liés aux obligations locatives

#### **Règles comptables générales sur la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16 :**

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17. Pour information, il n'existait pas de contrats qualifiés de location financement significatifs selon IAS 17 les années précédentes. Les impacts liés à la transition au 1<sup>er</sup> janvier 2019 figurent en note 2.1.3 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2019.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur), et sauf dans les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif.

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats de location immobilière, les autres contrats de location (dont véhicules) n'étant pas significatifs. Le Groupe continue néanmoins de suivre leur évolution pour suivre leur caractère significatif ou non. Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles. Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal utilisé correspond à un taux duration (tenant compte du profil de versement des loyers), et non à un taux à maturité.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

En pratique, le Groupe se positionne donc sur la durée raisonnablement certaine d'utilisation des locaux qui correspond généralement à la durée contractuelle des baux et les durées retenues pour les principaux contrats de location en France correspondent à une période exécutoire de 9 ans : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 ans et 6 ans (baux commerciaux 3/6/9).

Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, il n'y a pas d'options d'achats et il n'y a pas de pénalités plus que non significatives en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée en 2021. En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat, sauf s'il existe un faisceau de présomptions montrant que l'actif sous-jacent sera utilisé sur une période supérieure à la durée du contrat.

#### Impôts différés sur contrats de locations retraités :

Dans l'attente de l'application de l'amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sous réserve d'une adoption par l'UE, le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location correspondant à l'impact en compte de résultat de la variation constaté sur la période.

Le groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cession-bail.

Le tableau ci-après détaille l'application de la norme IFRS 16 et la comptabilisation à l'actif des droits d'utilisation :

<b>Droits d'utilisation liés aux obligations locatives (Montants en K€)</b>	<b>Droits d'utilisation</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2019</b>	<b>110 108</b>
Dépréciation des droits au bail	(163)
Acquisition*	41 970
Ecart de conversion	(3 636)
Variations de périmètre	6 904
Amortissement	(23 825)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2020</b>	<b>131 357</b>
Acquisition	33 151
Cession et reclassement	(4 907)
Ecart de conversion	3 669
Variations de périmètre	-
Amortissement	(25 428)
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>137 843</b>

\*inclus les prolongations de durée issue de l'interprétation IFRIC pour 1,9 M€, des ouvertures de magasin pour 10,5 M€ et des renouvellements de baux pour 29,6 M€.

Les acquisitions incluent des ouvertures de magasin pour 17,7 M€ et des renouvellements de baux pour 13,0 M€.

Les sorties anticipées de contrat correspondent principalement à la résiliation du bail du magasin Roche Bobois Orgeval suite au rachat des murs, ainsi qu'à la résiliation du bail de bureaux du 55 rue de Lyon à Paris avec le transfert des équipes concernées au sein du siège social.



Le tableau ci-après reconstitue la charge de loyers du Groupe :

<b>Reconstitution charges de loyer</b>	<b>31/12/2021</b>
Charges de loyers retraitées selon IFRS 16	26 171
Charges de loyers non retraitées selon IFRS 16 (1)	1 042
Annulations de loyers liées au Covid-19 (2)	(222)
<b>Total Charges de loyers</b>	<b>26 991</b>

(1) Ce montant est principalement lié aux contrats de courtes durées et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur (copieurs, petit équipements) et des locations non matérielles à l'échelle du Groupe comme les véhicules ;

(2) Les annulations de loyers liées au Covid-19 constituent un produit (franchises de loyer obtenues pendant le premier confinement) inscrit dans les comptes de location pour 222 K€.

#### 5.4 Participations des sociétés mises en équivalence

Les principes comptables sont détaillés dans la note 2.1.4 « Méthodes de consolidation ». Le périmètre des sociétés incluses dans la consolidation sont décrites dans la note 7.4.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, la valeur comptable de la participation est ramenée à sa valeur recouvrable.

Le Groupe ne détient aucune créance sur comptes courants avec les participations en mises en équivalence.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, Déco Center Essonne est la seule entité dont les titres sont mis en équivalence. La valeur des titres mis en équivalence s'établit à 57 K€ au 31 décembre 2021. Le chiffre d'affaires 2021 s'établit à 1 317 K€ avec un résultat net de 6 K€ au 31 décembre 2021, sans évolution majeure par rapport à 2020. Le total des actifs s'établit à 703 K€ au 31 décembre 2021.

#### 5.5 Actifs Financiers

Les actifs financiers du Groupe sont classés en deux catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.
- les prêts et créances.

À l'exception des actifs en juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9.

##### **Evaluation, comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

A la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IFRS 9 (cf. note 5.16).

##### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère « Solely Payment of Principal and Interests (SSPI) » tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Les prêts et créances sont classés en « Actifs financiers au coût amorti » et les actifs disponibles à la vente sont classés en « Instruments de capitaux propres » et demeurent présentés au bilan en « Autres actifs financiers » (voir détails en note 5.17 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable).

Ces actifs sont dépréciés si, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, leur valeur comptable est supérieure à la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie actualisés au TIE d'origine. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat consolidé. IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales. L'étude de l'historique de pertes constatées sur ces créances n'a fait ressortir aucun montant significatif.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Dans la plupart des cas, les créances du Groupe concernent des franchisés ou des fabricants qui sont dans une relation établie et de longue durée avec le Groupe.

Les actifs financiers courants sont essentiellement composés de créances qui sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les actifs financiers s'établissent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS (Montant en K€)	Dépôts et cautionnements	Autres immobilisations financières	TOTAL
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2019</b>	<b>3 343</b>	<b>280</b>	<b>3 623</b>
Augmentations	2 426	91	<b>2 516</b>
Diminutions	(65)	(120)	<b>(185)</b>
Ecart de conversion	(227)	-	<b>(227)</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2020</b>	<b>5 477</b>	<b>250</b>	<b>5 727</b>
Augmentations	2 140	127	<b>2 267</b>
Diminutions	(3 799)	(24)	<b>(3 823)</b>
Ecart de conversion	162	-	<b>162</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2021</b>	<b>3 980</b>	<b>354</b>	<b>4 334</b>

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts de garantie donnés à des bailleurs dans le cadre de la prise à bail de locaux d'activité liés.

Les diminutions sont en lien avec la levée de la garantie AMEX et le remboursement des dépôts correspondants aux Etats-Unis.

## 5.6 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette.

Chaque produit en stock est considéré comme un produit différent, identifié par une référence de contremarque. La valorisation du stock à l'entrepôt est égale au coût d'acquisition majoré des frais d'approche, de douane et de transport. La valorisation du stock en magasin se compose du prix de revient entrepôt plus les frais d'acheminement de l'entrepôt vers les magasins. Les coûts de revient sont déterminés après déduction des rabais ou des remises.

Le Groupe signe avec ses fournisseurs un contrat de licence de marque, de fabrication et de distribution exclusive. À ce titre, le Groupe facture à ses fournisseurs une redevance mesurée en pourcentage des achats réalisés par ses magasins (en propre et en franchise). Pour les magasins en propre, la redevance est considérée comme faisant partie du prix d'achat des produits et intégrée dans la valorisation des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, moins les frais de vente estimés.

### Politique de dépréciation :

- Pour la marque Roche Bobois, les ventes en soldes, en liquidation ou dite « d'entrepôt » permettent de vendre les produits Roche Bobois avec des niveaux de marge positifs. Une provision est toutefois constituée dans chaque filiale, afin de constater la perte de valeur, avérée ou probable, pour des produits invendables car cassés, abimés ou tâchés.
- Pour la marque Cuir Center, certaines opérations de déstockage, notamment les ventes à des soldeurs peuvent générer des marges brutes négatives. Une provision statistique pour obsolescence est donc constatée en utilisant les pourcentages suivants :
  - Pour les salons, une dépréciation de 10 % est comptabilisée dès lors qu'il s'agit de produits ayant une antériorité en stock de 3 ans. Un complément de 5 % par année supplémentaire d'ancienneté est ajouté, jusqu'à atteindre, le cas échéant, une dépréciation de 70 %.
  - Pour les meubles et accessoires, une dépréciation de 10 % est comptabilisée pour les produits ayant une antériorité en stock de 3 ans. Un complément de 10 % par année supplémentaire est ajouté, jusqu'à atteindre, le cas échéant, une dépréciation de 100 %.

Les stocks s'établissent comme suit :

DETAIL DES STOCKS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de matières premières	-	-
Stocks de marchandises	80 959	70 815
<b>Total brut des stocks</b>	<b>80 959</b>	<b>70 815</b>
Dépréciation des stocks de marchandises	(3 617)	(3 496)
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(3 617)</b>	<b>(3 496)</b>
<b>Total net des stocks</b>	<b>77 342</b>	<b>67 319</b>

Les stocks par enseigne s'établissent comme suit :

STOCKS DE MARCHANDISES PAR ENSEIGNE (Montants en K€)	31/12/2021			31/12/2020		
	Roche Bobois	Cuir Center	TOTAL	Roche Bobois	Cuir Center	TOTAL
Stocks de marchandises	77 044	3 915	<b>80 959</b>	67 187	3 628	<b>70 815</b>
Dépréciation	(3 088)	(530)	<b>(3 617)</b>	(2 960)	(536)	<b>(3 496)</b>
<b>Valeur nette par enseigne</b>	<b>73 956</b>	<b>3 385</b>	<b>77 342</b>	<b>64 227</b>	<b>3 092</b>	<b>67 319</b>

Entre 2020 et 2021, la valeur nette des stocks de marchandises du Groupe augmente de 10,0 M€, soit une croissance de 14,9%. Cette hausse des stocks s'applique dans toutes les zones, et plus particulièrement dans la zone USA / Canada (+6,1 M€), la zone Other Europe (+1,5 M€) et la zone Roche Bobois France (+1,3 M€). Il s'agit principalement de stocks de contremarque qui feront l'objet de livraison auprès des clients sur les premiers mois de 2022. Cette variation est liée au très fort dynamisme de l'activité au cours du second semestre 2021.

Le montant des stocks comptabilisés en charges de la période, souvent appelés coût des ventes, se compose des coûts précédemment compris dans l'évaluation de stocks qui ont maintenant été vendus. Ceux-ci correspondent au poste « Achats consommés ».

### 5.7 Créances clients

Les créances sont enregistrées pour le montant initial de la facture. Celles qui présentent un risque de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de divers critères comme l'existence de difficultés de recouvrement, de litiges ou de la situation du débiteur. Compte tenu des activités du Groupe, les créances clients sont à court terme. Néanmoins, toute créance dont l'échéance serait lointaine serait évaluée en calculant sa valeur actualisée.

Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante :

- les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ;
- pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers.

La valeur nette comptable des actifs est diminuée *via* l'utilisation d'un compte de provisions pour dépréciation et la perte est comptabilisée en résultat sous la rubrique « *Autres produits et charges opérationnels courants* ». Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises.

Le montant des créances clients est détaillé comme suit :

CLIENTS (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	17 797	18 145
Dépréciation des clients	(2 187)	(2 589)
<b>Total net des clients</b>	<b>15 609</b>	<b>15 556</b>

Les créances par échéance s'établissent comme suit :

<b>ÉCHÉANCES DES CRÉANCES BRUTES (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Créances Clients Magasins</b>	<b>2 993</b>	<b>4 176</b>
<b>Créances Centrales (Franchisés et Fabricants)</b>	<b>14 804</b>	<b>13 969</b>
<i>Non échues</i>	9 492	8 669
<i>1 à 90 jours</i>	1 420	1 762
<i>91 à 180 jours</i>	1 052	976
<i>181 à 360 jours</i>	579	365
<i>Au-delà de 360 jours</i>	2 260	2 197
<b>TOTAL</b>	<b>17 797</b>	<b>18 145</b>

## 5.8 Autres actifs non courants et autres créances courantes

<b>AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Comptes courants hors groupe	0	53
Autres créances non courantes	41	208
<b>Total autres actifs non courants</b>	<b>41</b>	<b>261</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	3 085	2 610
Charges constatées d'avance	2 368	2 168
Avances et acomptes fournisseurs	1 420	1 451
Personnel et comptes rattachés	192	278
Divers	1 291	1 853
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>8 356</b>	<b>8 360</b>
<b>Actif d'impôts exigible</b>	<b>809</b>	<b>405</b>

La variation des autres actifs courants s'explique principalement par la hausse des créances fiscales et des charges constatées d'avance, compensée par la diminution du poste divers.

Le poste Divers est constitué entre autres des montants dus par Harrod's, soit 487 K€ au 31 décembre 2021, contre 334 K€ au 31 décembre 2020.

## 5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat (déterminé selon le niveau 2).

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie positive s'établit comme suit :

<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Comptes bancaires	84 103	73 220
Equivalents de trésorerie	188	101
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>84 291</b>	<b>73 321</b>

L'évolution de la trésorerie disponible entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, soit une hausse de 11 M€, s'explique essentiellement par les gains liés à l'activité contrebalancés par le remboursement des emprunts dont un PGE garanti par l'Etat de 25M€ en France.

## 5.10 Capitaux propres

### **Instruments de capitaux propres**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres. Ainsi si le porteur d'un instrument de capitaux propre a droit à une part proportionnelle des dividendes, l'émetteur n'a pas d'obligation contractuelle d'effectuer cette distribution, car cette dernière est du ressort de l'assemblée des actionnaires.

### **Frais de transactions sur capitaux propres**

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

### **Plan d'actions gratuites « equity settled »**

Le Groupe a mis en place un plan de rémunération dénoué en instruments de capitaux propres sous la forme d'actions gratuites attribuées à des salariés.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont évalués à la juste valeur de l'avantage octroyé sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividendes). Comme précisé ci-dessus aucun dividende n'a été pris en compte lors de l'évaluation.

### 5.10.1 Capital émis

Au 31 décembre 2021, le capital social se compose de 9 912 123 actions ordinaires de Roche Bobois S.A. sur la base d'une valeur nominale de 5 euros par action.

Le nombre total d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité s'établit à 3 100 actions au 31 décembre 2021, contre 5 380 actions au 31 décembre 2020.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 18 juin 2020, la société a contracté un contrat avec la banque ODDO pour la réalisation du programme de rachat d'actions. Les rachats ont débuté en février 2021. Le nombre d'actions rachetées s'établit à 6 162 actions.

### **5.10.2 Gestion du capital et distribution de dividendes**

La Société a distribué des dividendes à ses associés au cours de chacun des deux derniers exercices annuels clos. Les dividendes versés par la Société sont payés en euros.

La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment des résultats réalisés par la Société, de sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché ainsi que de l'environnement économique général. La proposition de dividende soumise à l'assemblée générale des actionnaires de Roche Bobois S.A. est arrêtée par le Président du conseil de surveillance. L'assemblée générale des actionnaires décide de la distribution du dividende sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes où ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

### **5.10.3 Plan 2019 Actions Gratuites**

#### **Plan du 9 octobre 2019**

À la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juin 2019 pour l'émission de 395 008 actions gratuites, le Directoire du 9 octobre 2019 a attribué pour un montant nominal de 88 900 actions gratuites de Roche Bobois SA à 36 collaborateurs clés du Groupe, représentatives d'environ 0,9% du capital actuel. Ce plan ne concerne pas le Directoire de la Société. Il permet de fidéliser les Managers clés des sièges parisiens, régionaux et internationaux du Groupe.

Les dix premiers bénéficiaires se partagent 38 406 actions gratuites. L'attribution définitive des actions n'est ni immédiate ni automatique. En effet, les actions gratuites seront définitivement acquises en trois tranches (après 2 ans en 2021, puis au bout de 3 ans en 2022 et de 4 ans en 2023, à chaque fois sous condition de présence.

A chaque attribution, le nombre d'actions effectivement attribuées varie en fonction de la performance (EBITDA du groupe). Il ne peut cependant pas varier au-delà de 110% (à la hausse) ou de 80% (à la baisse) du montant nominal. Le maximal total d'actions attribuables au titre de ce plan est donc de 88 900 x 1,1 soit 97 790 actions. Ce montant serait atteint si l'ensemble des attributaires remplissaient la clause de présence aux trois dates d'attribution et si la clause de performance était atteinte en 2020, 2021 et 2022.

La première tranche a été définitivement attribuée en octobre 2021 et a fait l'objet d'une constatation dans les capitaux propres de la société.

#### **Plan du 14 décembre 2020**

À la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juin 2019 pour l'émission de 395 008 actions gratuites, le directoire du 14 décembre 2020 a attribué un nombre maximal de 266 641 actions gratuites aux membres du directoire. Elles sont définitivement acquises, par tiers, sous conditions :

- 1<sup>er</sup> tiers, sous condition de présence uniquement, elles seront définitivement acquises le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;
- 2<sup>eme</sup> tiers, sous conditions de présence pour 100% de la tranche, de marché (sur la base de cours moyen de bourse de ROCHE BOBOIS entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023) pour 20% de la tranche et sous conditions de performance pour 80% de la tranche (critère de croissance de l'EBITDA en 2022) ;

- 3eme tiers, sous conditions de présence, de marché (sur la base de cours moyen de bourse de ROCHE BOBOIS entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2024) pour 20% de la tranche et sous conditions de performance pour 80% de la tranche (critère de croissance de l'EBITDA en 2023) ;

Au 31 décembre 2021, il a été estimé un nombre d'AGA en circulation à 213 312 actions pour un coût total du plan de 4 159 K€.

### Plan du 16 décembre 2020

À la suite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 juin 2019 pour l'émission de 395 008 actions gratuites, le directoire du 16 décembre 2020 a attribué un nombre maximal de 4 584 actions gratuites aux salariés du Groupe. Elles sont définitivement acquises, par tiers, sous condition de présence, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Au 31 décembre 2021, il a été estimé un nombre d'AGA en circulation à 3 931 actions pour un coût total de 76 k€.

Date	Nombre d'AGA à émettre	Nombre d'AGA caducs	Nombre d'AGA attribuées	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Coût total du plan
Directoire du 9 octobre 2019	97 779	8 265	36 907	52 607	52 607	1 618K€
Directoire du 14 décembre 2020	213 312			213 312	213 312	4 160K€
Directoire du 16 décembre 2020	3 931			3 931	3 931	77K€
<b>Position Au 31 décembre 2020</b>	<b>279 481</b>	<b>4091</b>	<b>1 825</b>	<b>273 565</b>	<b>273 565</b>	<b>5 160 K€</b>
<b>Position Au 31 décembre 2021</b>	<b>315 022</b>	<b>8 265</b>	<b>36 907</b>	<b>269 850</b>	<b>269 850</b>	<b>5 855K€</b>

La charge comptabilisée (hors forfait social) au 31 décembre 2021 s'établit à 2 475 K€ (cf. note 5.14). Les actions gratuites sont soumises à forfait social de 20 % lors de l'attribution définitive, une provision est donc comptabilisée pendant la période d'attribution des actions et décaissée lors de l'attribution définitive. Cette provision est comptabilisée au bilan en dettes sociales courantes.

Au regard des critères de performance du plan du 14 décembre 2020, la société estime le nombre des actions définitivement à émettre à 213 312 (selon IFRS2), sur un total de 266 640. Ce nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation de la réalisation des critères de performance.

### IFRS 2 Actions gratuites :

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre des exercices 2020 et 2021 :

Type	Entités concernées	Nombre d'options en circulation	Coût actualisé IFRS 2 du plan	31/12/2021		31/12/2020	
				Charge 2021	Charge cumulée au 31/12/2021	Charge 2020	Charge cumulée au 31/12/2020
AGA cash settled	Roche Bobois Groupe	0	5 964			38	5 964
AGA equity settled	Roche Bobois SA.	269 850	5 855	2 475	3 252	643	778

Ces actions gratuites sont soumises à forfait social de 20 % lors de l'attribution définitive, une provision est donc comptabilisée pendant la période d'attribution des actions et décaissée lors de l'attribution définitive.



## 5.11 Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risque comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2021					
	Montant début exercice	Reclass.	Dotations	Reprises	Variation du taux de change	Montant fin exercice
Provisions pour charges	66	-	-	(66)	-	-
Provisions pour litiges	190	(100)	240	(74)	-	257
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>256</b>	<b>(100)</b>	<b>240</b>	<b>(139)</b>	-	<b>257</b>
Provisions pour charges	615	-	-	(637)	23	-
Provisions pour litiges	-	100	-	-	-	100
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>615</b>	<b>100</b>	-	<b>(637)</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2020					
	Montant début exercice	Reclass.	Dotations	Reprises	Variation du taux de change	Montant fin exercice
Provisions pour charges	435	(326)	28	(20)	(52)	66
Provisions pour litiges	12	-	190	(12)	-	190
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>447</b>	-	<b>218</b>	<b>(32)</b>	<b>(52)</b>	<b>256</b>
Provisions pour charges	-	326	289	-	-	615
Provisions pour litige	-	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions courantes</b>	-	<b>326</b>	<b>289</b>	-	-	<b>615</b>

### Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge du Groupe. Les principaux litiges sont les suivants :

#### Litige salariés en Californie (ex class action)

Notre filiale European California a été assignée dans le cadre d'une action de groupe relative à leur rémunérations (système de commissions sur ventes, travaux administratifs, pause repas).

Au 31 décembre 2020, la provision a été ajustée à 750 K\$. La somme de 717 K\$ a été payée sur le deuxième semestre 2021, et correspond au montant des dédommagements acceptés par les plaignants (confirmée par le tribunal le 14 septembre 2021) et aux frais d'avocats liés. La provision a été reprise intégralement.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des avis émis par les avocats du Groupe.

En dehors des litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe n'a pas recensé d'actifs ou de passifs éventuels à mentionner dans l'annexe.

### 5.12 Dettes financières courantes et non courantes

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits	10 579	2 727
Dettes sur obligations locatives non courantes	117 786	109 520
Dépôts et cautionnements reçus	246	243
Autres emprunts et dettes divers	64	63
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>128 675</b>	<b>112 553</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 588	44 558
Dettes sur obligations locatives courantes	22 319	22 893
Concours bancaires courants	215	765
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>28 122</b>	<b>68 217</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>156 796</b>	<b>180 770</b>

### Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

<b>DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (MONTANT EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>			
	<b>Montant</b>	<b>Part à moins d'un an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Supérieur à 5 ans</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 166	5 588	9 337	1 242
Dettes sur obligations locatives	140 105	22 319	78 364	39 422
Dépôts et cautionnements reçus	246	-	246	-
Autres emprunts et dettes divers	64	-	64	-
Concours bancaires courants	215	215	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>156 796</b>	<b>28 122</b>	<b>88 011</b>	<b>40 664</b>
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>28 122</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>128 675</i>			

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (MONTANT EN K€)	31/12/2020			
	Montant	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (dont PGE)	47 285	44 558	2 727	-
Dettes sur obligations locatives	132 414	22 893	69 673	39 848
Dépôts et cautionnements reçus	243	-	243	-
Autres emprunts et dettes divers	63	-	63	-
Concours bancaires courants	765	765	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>180 770</b>	<b>68 217</b>	<b>72 706</b>	<b>39 848</b>
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>68 217</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>112 553</i>			

Les mouvements de la période des dettes financières s'établissent comme suit :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (MONTANT EN K€)	Emprunts auprès des établissements de crédit	Dépôts et cautionnements reçus	Autres emprunts	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>47 285</b>	<b>243</b>	<b>64</b>	<b>47 592</b>
(+) Encaissement	15 570	11	-	15 582
(-) Remboursement	(46 689)	-	(10)	(46 700)
(+/-) Ecart de conversion	1	2	-	2
(+/-) Autres mouvements	-	(10)	10	1
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>16 166</b>	<b>246</b>	<b>64</b>	<b>16 477</b>

Les variations liées aux dettes sur obligations locatives sont détaillées en note 5.13.

### 5.12.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

Les principaux financements bancaires par le Groupe sont les suivants :

#### Contrat de financement LCL de 2021

Le 14 décembre 2021, la société Roche Bobois a souscrit auprès du LCL un contrat de financement d'un montant total de 30 M€ destiné à refinancer partiellement l'endettement existant (pour un montant total de 5,1 m€) et financer les besoins généraux du Groupe. Ce contrat comprend deux volets :

- Un prêt d'un montant de 10 M€, remboursable en 20 échéances trimestrielles et expirant le 14 décembre 2026. Au 31 décembre 2021, le montant restant dû s'élève à 10 M€.
- Une ligne de crédit d'un montant de 20 M€ d'une durée de cinq ans, fonctionnant par tirage d'une durée d'un, trois ou six mois entiers, au choix, remboursable à sa date d'échéance. Il est prévu une commission de non-utilisation de 0,33%. Aucun tirage n'a été réalisé au 31 décembre 2021.

Le taux d'intérêt de ces financements est fixé à Euribor 3 mois pour le prêt et à Euribor de la durée du tirage pour le crédit, auquel s'ajoute une marge indexée sur la réalisation de trois objectifs d'engagement d'impact environnemental et pouvant varier à ce titre entre 1,01% et 1,19%.

Ce financement est soumis au respect de covenants financiers annuels décrits en note 7.2.4. Ce covenant était respecté à la clôture du 31 décembre 2021.

#### Ligne Crédit Agricole Ile de France de 2018

Une ligne de crédit de 10 M€ a été souscrite le 20 décembre 2018 auprès du Crédit Agricole Ile de France pour une durée de 60 mois afin de financer, notamment, les CAPEX 2019. Le crédit prendra fin en totalité le 21 décembre 2023. La durée de chacun des tirages sera de 1, 3 ou 6 mois. La société Roche Bobois S.A. réglera au prêteur une commission de non-utilisation de 0,3%. Le taux d'intérêt est fixé à Euribor (selon la durée des tirages) auquel s'ajoute une marge de 1% (100 bp). Le montant dû au 31 décembre 2021 s'établit à 3 M€.

Ce prêt était soumis au respect de covenants financiers annuels décrits en note 7.2.4. Ce covenant était respecté à la clôture du 31 décembre 2021.

### **Autres lignes de crédit et prêts**

La société disposait au 31 décembre 2020 des financements complémentaires suivants :

- Une ligne de crédit de 9 M€ souscrite auprès du LCL en 2017, dont le capital restant dû s'élevait à 4,5M€ au 31 décembre 2020
- Un prêt d'un montant initial de 6M€ souscrit auprès du LCL en 2017, dont le capital restant dû s'élevait à 1,9M€ au 31 décembre 2020
- Une ligne de crédit de 8 M€ souscrite auprès du LCL en 2019 pour une durée de 60 mois, tirée en totalité au 31 décembre 2020.
- Une ligne de crédit de 12M€ souscrite auprès de la BNP en 2020 pour une durée de 60 mois, non utilisée au 31 décembre 2020.

Le capital restant dû au 14 décembre 2021 sur le prêt et les lignes de crédit LCL a été refinancé au travers de la mise en place du prêt LCL souscrit à cette même date.

La ligne de crédit BNP, jamais utilisée, a été résiliée au 23 décembre 2021.

### **Prêt garanti par l'Etat (PGE)**

Le Groupe a conclu le 19 Mai 2020, avec le LCL, un prêt Garanti par l'Etat (PGE) d'un montant de 25 M€, pour une durée de 12 mois et à un taux effectif (garantie) de 0.5%. Celui-ci a été intégralement remboursé le 19 mai 2021.

### **Prêt CIC de 2021 de 2,7 M€**

La société Intérieur Paris Ouest a contracté le 21 Juin 2021 un prêt de 2,7 M€ auprès du CIC afin de partiellement financer l'acquisition des murs du magasin Roche Bobois d'Orgeval. Le taux fixe est de 0.8% et la durée est de 10 ans (dernière échéance le 05 Juin 2031). Le montant dû au 31 décembre 2021 s'établit à 2,6 M€.

Le montant restant dû pour les autres emprunts s'élève à 0,6 M€.

Le Groupe n'est pas exposé significativement au risque de taux car en 2020 et 2021, l'endettement à taux variable concerne principalement des lignes de crédit à court terme basées sur des taux variables EURIBOR + 1pts de marge.

Son exposition n'a pas été modifiée significativement sur les périodes présentées. Les instruments liés à la couverture des emprunts à taux variables sont décrits dans la note 7.2.2 - Risque de taux d'intérêt de l'annexe sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Groupe a réalisé des emprunts en devises et n'a pas contracté de couverture de change pour se prémunir du risque de variations de change. Son exposition est la suivante est exclusivement sur l'Euro.

Certains emprunts sont soumis à covenants et sont détaillés dans la note 7.2.4 de la présente annexe.

Les instruments liés à la couverture des emprunts à taux variables sont décrits dans la note 7.2.2 - Risque de taux d'intérêt. Son exposition est détaillée comme suit :

ENDETTEMENT BANCAIRE PAR TYPE DE TAUX (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Taux fixe	3 166	25 985
Taux variable sans swap de taux	13 000	21 300
<b>Total</b>	<b>16 166</b>	<b>47 285</b>

### 5.12.2 Dépôts et cautionnements reçus

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de dépôts de garantie donnés à des bailleurs dans le cadre de la prise à bail de locaux d'activité liés. Les diminutions sont en lien avec la levée de la garantie AMEX et le remboursement des dépôts correspondants aux Etats-Unis.

### 5.13 Dettes liées aux obligations locatives courantes et non courantes

Les mouvements de la période des dettes liées aux obligations locatives s'établissent comme suit :

EVOLUTION DES DETTES LIES AUX OBLIGATIONS LOCATIVES (Montant en K€)	Dette
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>132 414</b>
(+) Augmentation	33 221
(-) Remboursement	(24 435)
(+/-) Ecart de conversion	3 843
(+/-) Autres mouvements	(4 937)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>140 105</b>
	<i>Part à moins d'un an</i> 22 319
	<i>De 1 à 5 ans</i> 78 364
	<i>Supérieure à 5 ans</i> 39 422

Les intérêts financiers en lien avec IFRS 16 s'élèvent à 2 215 K€ au 31 décembre 2021, contre 2 046 K€ au 31 décembre 2020.

Le Groupe dispose d'options de renouvellement non retenues pour le calcul de la dette locative pour un montant total s'élevant à 20,3 M€ au 31 décembre 2021. D'autre part, il est exposé à un nombre limité de loyers variables : ceux-ci ne sont pas significatifs à la clôture au 31 décembre 2021.

La répartition des engagements de loyers à payer s'établit comme suit :

Synthèse des engagements de loyers à décaisser en K€	TOTAL	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers retraités selon IFRS 16	152 932	25 057	82 693	45 182
<b>Total engagements de loyers</b>	<b>152 932</b>	<b>25 057</b>	<b>82 693</b>	<b>45 182</b>

Les dettes liées aux obligations locatives sont ventilées par devise de la façon suivante :

DETTES LIEES AUX OBLIGATIONS LOCATIVES PAR DEVISE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Euros	86 745	83 888
Dollars US (USD)	41 954	35 734
Dollars canadien (CAD)	1 145	1 683
Franc Suisse (CHF)	6 121	6 018
Livre sterling (GBP)	4 141	5 092
<b>Total par devise</b>	<b>140 105</b>	<b>132 414</b>

#### 5.14 Engagements sociaux

##### Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes, à l'exception de la Suisse

Au 31 décembre 2021, les cotisations liées à ces régimes payées par le Groupe se sont élevées à 3 677 K€ contre 2 777 K€ au 31 décembre 2020.

Les cotisations de retraites en Suisse sont payées à une caisse de retraite représentant une charge annuelle au 31 décembre 2021 de 474 K€ contre 368 K€ au 31 décembre 2020.

La réglementation suisse autorise un plan de prévoyance suisse à ajuster ses prestations de vieillesse futures et leur financement afin de faire face à un découvert existant ou potentiel, notamment en percevant des cotisations d'assainissement auprès de l'employeur. Face à ce risque potentiel, il convient de constater une provision. L'évaluation actuarielle de l'engagement réalisée à la demande du Groupe fait apparaître un passif net d'un montant de 666 KCHF au 31 décembre 2021 et de 846 KCHF au 31 décembre 2020. Pour les autres pays où le Groupe est présent, aucun versement n'est réalisé sur l'ensemble des périodes présentées.

## Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

### Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

### Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants. Ce point est non applicable au Groupe.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, et de l'actualisation financière.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir Négoces Ameublement.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE France	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	Taux plein 65-67 ans	
Conventions collectives	Négoces ameublement	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,98%	0,34 %
Table de mortalité	INSEE 2014	
Taux de revalorisation des salaires	1,50 %	
Taux de turn-over	4% à 10% - Nul à partir de 56 ans	
Taux de charges sociales	45 %	

HYPOTHESES ACTUARIELLES DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE Suisse	31/12/2021	31/12/2020
Age de départ à la retraite	Taux plein 64-65 ans	
Conventions collectives	Loi sur la Prévoyance Professionnelle (LPP)	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,25 %	0,35 %
Table de mortalité	BVG2015GT	
Taux de revalorisation des salaires	1 %	
Taux de revalorisation des rentes	0%	
Taux de turn-over	BVG2015	

Les provisions pour engagements sociaux s'établissent comme suit :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL France, Italie et suisse (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
France et Italie*	3 565	3 105
Suisse	645	783
<b>TOTAL</b>	<b>4 210</b>	<b>3 889</b>

\*dont 214K€ pour l'Italie au 31 décembre 2021 contre 197 K€ au 31 décembre 2020

La provision pour engagement de retraite concerne les engagements en France, en Italie et en Suisse, et a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL France et Italie (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Ouverture de la période</b>	<b>3 105</b>	<b>2 675</b>
Coût des services rendus	233	233
Prestations versées	(111)	(234)
Coût financier	10	17
Ecart actuariel	328	415
Variations de périmètre	-	-
<b>Clôture de la période</b>	<b>3 565</b>	<b>3 105</b>

ENGAGEMENTS SOCIAUX ENVERS LE PERSONNEL EN SUISSE (Montants en K€)	Obligation au titre du régime à prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Provision
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 071</b>	<b>(1 288)</b>	<b>783</b>
Coût des services rendus	182	-	182
Charges d'intérêts	6	(4)	2
Cotisations des employés	137	(137)	-
Coûts des services passés	(133)	-	(133)
Coûts administratif	-	19	19
<b>Sous-total inclus dans le compte de résultat</b>	<b>191</b>	<b>(121)</b>	<b>70</b>
<b>Montants (payés) / reçus</b>	<b>(23)</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
Rendement des actifs (hors charges d'intérêts)	-	(11)	(11)
Ecart actuariels liés aux changements dans les hypothèses démographiques	(139)	-	(139)



Ecarts actuariels liés aux changements dans les hypothèses financières	(31)	-	(31)
Autres (gains) / pertes actuariel(le)s	81	-	81
<b>Sous-total inclus dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(89)</b>	<b>(11)</b>	<b>(100)</b>
<b>Cotisations de l'employeur</b>	<b>-</b>	<b>(137)</b>	<b>(137)</b>
Ecart de change	98	(70)	28
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 249</b>	<b>(1 604)</b>	<b>645</b>

L'analyse de la sensibilité de la provision France s'établit comme suit :

Variation en K€	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sensibilité liée au taux d'actualisation</b>		
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas de diminution du taux d'actualisation de 0,50%	235	107
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'augmentation du taux d'actualisation de 0,50%	(214)	(102)
<b>Sensibilité liée à l'accroissement des salaires</b>		
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'accroissement des salaires de 0%	(425)	(564)
Variation de la valeur actuelle de l'engagement en cas d'accroissement des salaires de 2%	241	224

### 5.15 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 857	31 310
Avances, acomptes reçus / commandes	89 976	55 835
Dettes fiscales et sociales	15 346	10 740
Produits constatés d'avance	181	1 570
Passif d'impôts courants	2 085	1 527
Autres dettes	2 291	1 216
Put sur intérêt minoritaires (cf. note 5.14) (1)	-	1 269
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>141 735</b>	<b>103 467</b>

La variation des autres passifs courants s'explique principalement par l'augmentation des acomptes reçus, en lien avec la hausse du portefeuille Clients au 31 décembre 2021 et des dettes fiscales et sociales.

#### (1) Put sur intérêts minoritaires

Lors de l'acquisition des titres complémentaires de Déco center 95, un pacte d'associés a été signé dans lequel Roche Bobois s'engage à racheter l'ensemble des parts minoritaires. En avril 2020, un accord de cession a été trouvé pour une valeur évaluée à 1,9M€, dont la cession totale est intervenue en janvier 2021.

La dette constatée au titre de ce put sur intérêts minoritaires a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres – part du Groupe, conformément à IFRS10. Les variations de justes valeurs futures suivront le même schéma comptable.

Le coût de désactualisation s'établit à 16 K€ et la variation de la juste valeur a été évaluée à 285 K€ au 31 décembre 2020, soit une dette totale de 1 269 K€. Elle a été intégralement payée en janvier 2021.

#### **5.16 Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

les emprunts au coût amorti ;

les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

##### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

##### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat**

Cette catégorie comprend :

Les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur. Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

La norme distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur le mode de détermination de la juste valeur et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui reposent, ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les seuls instruments comptabilisés en juste valeur par résultat détenus par la Société sont les équivalents de trésorerie relevant de la catégorie de niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux exercices présentés a été classée en niveau 2.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

ACTIFS/PASSIFS DU GROUPE (MONTANTS EN K€)	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances au coût amorti	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants		4 334	4 334	2 140	2 194	
Clients et comptes rattachés		15 609	15 609		15 609	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84 291	84 291		84 291	
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>		<b>104 234</b>	<b>104 234</b>	<b>2 140</b>	<b>102 095</b>	
Dettes financières courantes		5 803	5 803			5 803
Dettes liées aux obligations locatives – courantes		22 319	22 319			22 319
Dettes financières non courantes		10 889	10 889			10 889
Dettes liées aux obligations locatives - non courantes		117 786	117 786			117 786
Avances et acomptes reçus clients		89 976	89 976			89 976
Dettes fournisseurs		31 857	31 857			31 857
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>		<b>278 629</b>	<b>278 629</b>			<b>278 629</b>

ACTIFS/PASSIFS DU GROUPE (MONTANTS EN K€)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Rubriques au bilan	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances au coût amorti	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants		5 727	5 727	2 426	3 302	-
Clients et comptes rattachés		15 556	15 556	-	15 556	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		73 321	73 321	-	73 321	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste d'actif</b>		<b>94 604</b>	<b>94 604</b>	<b>2 426</b>	<b>92 178</b>	-
Dettes financières courantes		45 323	45 323	-	-	45 323
Dettes liées aux obligations locatives – courantes		22 893	22 893	-	-	22 893
Dettes financières non courantes		3 033	3 033	-	-	3 033
Dettes liées aux obligations locatives - non courantes		109 520	109 520	-	-	109 520
Avances et acomptes reçus clients		55 835	55 835	-	-	55 835
Dettes fournisseurs		31 310	31 310	-	-	31 310
Put sur intérêts minoritaires		1 269	1 269	1 269	-	-
<b>Total des rubriques relevant d'un poste de passif</b>		<b>269 184</b>	<b>269 184</b>	<b>1 269</b>	-	<b>267 916</b>

Impact sur le compte de résultat (Montants en K€)	2021		2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Actifs</b>				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18		12	
<b>Passifs</b>				
Instruments dérivés*		2		(285)
Passifs évalués au coût amorti	(2 615)		(2 403)	

\* Voir put sur intérêts minoritaires (note 5.15)

## 5.17 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée ci-dessous :

Détail de la variation du BFR	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Sorties de périmètre	Variations put sur intérêts actionnaires	Ecart de conversion	Variation du BFR
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	5.6	77 342	67 319	10 023	(247)	-	2 494	7 776
Clients et comptes rattachés	5.7	15 609	15 556	54	77	-	136	(159)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.15	31 857	31 310	(547)	12	-	(894)	335
Autres créances	5.8	9 208	9 027	180	474	-	232	(526)
Autres dettes	5.15	107 781	70 612	(37 169)	(104)	1 266	(3 851)	(34 480)
<b>Total des variations</b>				<b>(27 459)</b>	<b>211</b>	<b>1 266</b>	<b>(1 883)</b>	<b>(27 054)</b>

## 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe a donné ou reçu les engagements suivants :

<b>Engagement hors bilan (Montant en K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Engagement donnés</b>	<b>5 689</b>	<b>5 715</b>
Cautionnements donnés dans le cadre des locations	5 529	5 338
Nantissements de fonds de commerce	160	377
<b>Engagement reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient deux lignes de crédit non encore entièrement utilisées pour un total de 27 000 K€ auprès des banques LCL et CA IDF, contre 15 100 K€ au 31 décembre 2020.

En date du 17 juin 2021, Roche Bobois SA a accordé une garantie à la société American Express Travel Related Services Company Inc pour couvrir le risque éventuel de défaillance des filiales américaines du Groupe Roche Bobois, American Express garantissant aux Etats Unis ses clients contre tout type de défaillance du commerçant.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Parties liées

Compte-tenu de l'évolution prévue de la gouvernance de Roche Bobois S.A., ont été considérés comme parties liées dans ce chapitre à la fois les associés et mandataires sociaux de Roche Bobois S.A. mais aussi les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

#### 7.1.1 Transactions avec des parties liées

D'après la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée peut impliquer un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

La Société a conclu des contrats de baux avec des sociétés détenues par les mandataires sociaux de Roche Bobois S.A. :

- SCO et Compagnie SNC au capital de 60 K€ dont le siège social est 18 rue de Lyon à Paris (75012). Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 331 152 090.
- Les filiales de droit français, belge et de droit américain de SCO et Compagnie.
- La société Patrimoniale Roche (SPR), société anonyme au capital de 500 K€ dont le siège social est 16 rue de Lyon à Paris (75012). Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 572 220 697.

PARTIES LIEES (MONTANTS EN K€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes opérationnelles	-	-
Comptes courants	-	-
Achats de biens et services	2 353	2 203
Ventes de biens et services	-	-
Charges d'intérêt	-	-

#### 7.1.2 Rémunérations des dirigeants

Le Groupe a défini et limité la définition de key management selon le principe énoncé au début du paragraphe 7.1.

<b>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (MONTANTS EN K€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunérations fixes	1 188	1 081
Rémunérations variables	639	291
Accord d'Intéressement	6	5
Avantages en nature	33	29
Jetons de présence	227	187
Paiements fondés sur des actions	1 991	79
<b>TOTAL</b>	<b>4 084</b>	<b>1 672</b>

Par ailleurs, les dirigeants n'ont bénéficié d'aucun autre avantage à long terme et postérieur à l'emploi autre que les attributions gratuites en actions.

## **7.2 Gestion et évaluation des risques financiers**

Roche Bobois S.A. peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, Roche Bobois S.A. met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de Roche Bobois S.A. est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

### **7.2.1 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes au Groupe, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfaites aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

- Créances clients

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe a mis en place un suivi du risque-crédit de ses clients en interne. À cet effet, des acomptes sont versés à la commande représentant entre 30 % et 50 % du montant facturé. Lorsqu'une exposition possible au risque est identifiée, le Groupe augmente le montant du versement d'acomptes.



### 7.2.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré par la direction du Groupe en liaison avec ses principaux établissements bancaires partenaires. Depuis plusieurs exercices, la politique du Groupe est de s'endetter à taux variable. Les emprunts à taux variables sont contractés en majorité à Euribor 3 mois plus marge.

Le Groupe n'est pas assuré contre le risque de taux d'intérêt qu'il considère comme peu significatif.

### 7.2.3 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

- **Répartition du chiffre d'affaires en devises**

CHIFFRE D'AFFAIRES EN DEVISES (MONTANTS EN K€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	195 249	58%	163 048	61%
Dollar des Etats-Unis	87 409	26%	60 738	23%
Livre britannique	16 388	5%	14 971	6%
Franc suisse	22 302	7%	17 312	7%
Dollar canadien	12 607	4%	9 925	4%
<b>TOTAL</b>	<b>333 955</b>	<b>100%</b>	<b>265 994</b>	<b>100%</b>

- **Répartition des dépenses en devises**

Pour la marque Roche Bobois, l'ensemble des achats est réalisé en Europe donc réglé en euros.

Pour Cuir Center, même les fournisseurs non européens ont des prix négociés en Euros et réglés en Euros. À cet effet, aucune couverture de change n'a été contractée par le Groupe.

### 7.2.4 Risque de liquidité

Le Groupe ne présente pas de risque de liquidité : la trésorerie disponible au 31 décembre 2021 s'élève à 84 291 K€ (cf. note 5.9).

ENDETTEMENT NET (MONTANTS EN K€)	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 291		73 321	
Dettes financières long-terme	(10 888)		(3 033)	
Dettes financières court-terme	(5 803)		(45 323)	
<b>Endettement net</b>	<b>67 599</b>		<b>24 964</b>	

En outre, le Groupe dispose de moyens de financement suivants :

- 1/ Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'un total de 6,5 M€ de ligne de découvert en France, auprès de BNP Paribas, CIC, LCL et CA IDF.
- 2/ Au 31 décembre 2021, deux des financements souscrits sont soumis à covenants (15,2 M€). Ceux-ci ont été respectés au 31 décembre 2021.

## Risques induits par des clauses de remboursement anticipé du fait des ratios financiers au 31 décembre 2021

Les financements moyen-terme du Groupe, comportent des clauses (covenants) imposant le respect de ratios financiers. Ces covenants sont testés à chaque clôture annuelle :

Pour l'ensemble des lignes de crédit au 31 décembre 2021 (cf note 5.12.1), le ratio est le suivant :

- Dettes financières nettes consolidées / EBITDA consolidé < 2

Les agrégats servant au calcul des ratios ci-dessus sont clairement définis dans les contrats d'emprunts en référence aux comptes consolidés établis sur la base des comptes en normes françaises (Règlement CRC 99-02 sur les comptes consolidés) pour le test des covenants pour les exercices présentés dans les notes.

Le non-respect de ces ratios donne au prêteur concerné la faculté d'exiger le remboursement anticipé de l'emprunt. Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte les ratios fixés.

### 7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021	Mazars		Grant Thornton	
	Montant	%	Montant	%
<b>Certification des comptes</b>	<b>411</b>	<b>85%</b>	<b>18593</b>	<b>100%</b>
Entité	138	28%	85	46%
Entités contrôlées	273	57%	8	54%
		0%		0%
<b>Services autres que la certification des comptes *</b>	<b>77</b>	<b>15%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>487</b>	<b>100%</b>	<b>93</b>	<b>100%</b>

\*dont rapport sur les conventions réglementées, revue du rapport de gestion, opération sur le capital, introduction en bourse.

Les prestations d'audit et autres prestations, qui ne sont pas rendues par des membres des réseaux cités ci-dessus, s'établissent à 36 K€ au 31 décembre 2021.

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020	Mazars		Grant Thornton	
	Montant	%	Montant	%
<b>Certification des comptes</b>	<b>409</b>	<b>85%</b>	<b>57</b>	<b>69%</b>
Entité	138	29%	57	69%
Entités contrôlées	271	57%	0	0%
<b>Services autres que la certification des comptes *</b>	<b>71</b>	<b>15%</b>	<b>25</b>	<b>31%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>479</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>100%</b>

\*dont rapport sur les conventions réglementées, revue du rapport de gestion, opération sur le capital, introduction en bourse.

Les prestations d'audit et autres prestations, qui ne sont pas rendues par des membres des réseaux cités ci-dessus, s'établissent à 77 K€ au 31 décembre 2020.

### 7.4 Périmètre de consolidation du Groupe

Au 31 décembre 2021, le Groupe est constitué de 63 entités (dont Roche Bobois S.A.) consolidées par intégration globale auxquelles s'ajoute 1 entité comptabilisée par mise en équivalence.

Périmètre Enseigne Cuir Center

Entité	Pays	Activité	31/12/2021		31/12/2020	
			Méthode Consolidation	% intérêt	Méthode Consolidation	% intérêt

ESPACE CUIR PARIS	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
MAGIE BLANCHE	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER Côte d'Azur	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
CREA 3	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER 76	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER Grand Sud	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER Paris	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
CUIR CENTER INTERNATIONAL	FRANCE	Franchise	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
ESPACE CUIR BRUXELLES	BELGIQUE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER Grand Est	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
DECO CENTER ESSONNE	FRANCE	Exploitation	(MEE)	46,73	(MEE)	46,73
DECO CENTER 95	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	64,35
CUIR CENTER WEB	FRANCE	Services	Globale (IG)	95,56	Globale (IG)	95,56
CUIR N°1 (fusionnée dans DECO CENTER Paris)	France	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	95,56

### Périmètre Enseigne Roche Bobois

Entité	Pays	Activité	31/12/2021		31/12/2020	
			Méthode Consolidation	% intérêt	Méthode Consolidation	% intérêt
ROCHE BOBOIS S.A.	FRANCE	Holding	Mère		Mère	
INTERIEUR PARIS OUEST	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR GRAND PARIS	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
DMC ROCHE	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
BOBOIS D'AUJOURDHUI	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR PANORAMA MONACO	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Non intégrée (NI)	0,00
INTERIEUR 38	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR COTE D'AZUR	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR GRAND EST	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR GRAND SUD	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR 74	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR LOIRE	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
D.A.N. SL	ESPAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
IDAC	BELGIQUE	Exploitation	Globale (IG)	99,00	Globale (IG)	99,00
VEDAC	CANADA	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
VIVA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
OBJETS et FONCTIONS	SUISSE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
COXBURY	GRANDE BRETAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INPALA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
DIVA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
LA MAISON FRANCAISE	ITALIE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	90,00
LELEWELA	IRLANDE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
EUROPEAN CALIFORNIA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
MUNPAR	ALLEMAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
DUSSPAR	ALLEMAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
SERENITY	GRANDE BRETAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
SOPHIM	FRANCE	Immobilier	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR 76	FRANCE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
SCI GALLOIS DE REGARD	FRANCE	Immobilier	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
PARITALIA	ITALIE	Immobilier	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ROCHE BOBOIS INTERNATIONAL	FRANCE	Franchise	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00

ROCHE BOBOIS Espagne	ESPAGNE	Franchise	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ROCHE BOBOIS Italie	ITALIE	Franchise	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	90,00
ROCHE BOBOIS USA	ETATS UNIS	Franchise	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
LEIMAG	FRANCE	Services	Globale (IG)	97,78	Globale (IG)	97,78
GIE SERVOGEST	FRANCE	Services	Globale (IG)	97,78	Globale (IG)	97,78
TONYMO	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
PARIZONA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ACTUAL LINE	ESPAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
TOLITO	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ROCHE BOBOIS WEST COAST	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
YING YANG	GRANDE BRETAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
AMSTER FURNITURE	PAYS BAS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
NUEVA ERA	ESPAGNE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
GIE INTERIEUR SERVICE	FRANCE	Services	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ROCHE BOBOIS WEB	FRANCE	Services	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
OLISSIPO DESIGN	PORTUGAL	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ICORA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
BRAVA	ETATS UNIS	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
LA MAISON LOMBARDIA	ITALIE	Exploitation	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
CREAFURN	FRANCE	Services	Globale (IG)	100,00	Globale (IG)	100,00
ORANGE COAST (fusionnée dans EUROPEAN CALIFORNIA)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
RBPASADENA (fusionnée dans EUROPEAN CALIFORNIA)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
ANVERS DU DECOR (fusionnée dans IDAC BRUXELLES)	BELGIQUE	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	98,86
AVITA (fusionnée dans ICORA)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
PALMITA (fusionnée dans ICORA)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
TOSHIGO (fusionnée dans TONYMO)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
RBNY2 (fusionnée dans TONYMO)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
PARAMUS (fusionnée dans TONYMO)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
INTERIEUR MOBILIER MONACO (liquidée)	FRANCE	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00
VERA (liquidée)	ETATS UNIS	Exploitation	Non intégrée (NI)	0,00	Globale (IG)	100,00